Publié le 13/04/2012 à 06h00 **commentaire(s)**
Par **Olivier Delhoumeau**

La ville fonce vers la CUB

La commune doit choisir son intercommunalité. La CUB tient la corde.

Michel Vernejoul a mis l'accent sur la nécessité de créer des logements pour attirer davantage d'habitants. (photo O.D.)

«L'intercommunalité n'est plus un sujet tabou », a dit mercredi le maire socialiste Michel Vernejoul, en préambule d'une réunion publique promise de longue date aux habitants. Communauté de communes (CdC) Cestas-Canéjan ou Communauté urbaine de Bordeaux ? L'enjeu de la soirée consistait à éclairer la population sur les avantages et inconvénients de rejoindre l'une ou l'autre des familles. Compétences respectives, comparaison des éléments financiers, économiques et fiscaux, tous les aspects ont été passés au crible en vue de choisir la meilleure mariée.

1 Plus de compétences partagées avec la CUB

La CdC Cestas-Canéjan regroupe deux communes, 22 000 habitants et pèse 15 millions d'euros de budget. En face, la CUB fait figure de poids lourd. Rassemblant 27 communes pour 720 000 habitants, elle gère plus d'un milliard. L'état comparatif des compétences exercées favorise indéniablement l'agglomération. Exemple sur les déchets. Tandis que la CdC prend en charge la collecte, le traitement, ainsi que la gestion d'une déchetterie, la CUB englobe collecte, tri, traitement et valorisation des ordures ménagères. Elle compte une quinzaine de centres de recyclage ouverts 7jours/7 pour les particuliers et collecte les déchets provenant des professionnels. L'eau et l'assainissement sont également dans l'escarcelle communautaire, contrairement aux deux sœurs périurbaines qui pratiquent une gestion séparée.

Les déplacements plaident avec certitude pour un rattachement à la CUB. Dans cette hypothèse, la liane 11 serait prolongée jusqu'à Martignas, avec des portions en site

propre. TBC offrirait une fréquence triplée et des dessertes cadencées (toutes les 30 minutes les jours ouvrés). Avec un tarif unitaire de 1,40 euro (prix du tickarte) sur l'ensemble du réseau au lieu de 3, 90 euros actuellement jusqu'à Mérignac via Transgironde. Dans les deux hypothèses, le transport scolaire vers les lycées de Mérignac et Pessac serait maintenu. En outre, une enquête ménages de 2009 révèle que les déplacements vers Mérignac sont dix fois plus nombreux que ceux vers Cestas et Canéjan.

La voirie est tout aussi favorable à l'agglo. Martignas consacre grosso modo 80 000 euros par an à la réfection de ses routes. En comparaison, les villes cubistes de même strate bénéficient de 300 000 euros par an d'investissement. Des outils spécifiques, comme le fonds d'intérêt communal (FIC) ou le contrat de co-développement (Codev), peuvent ajouter de nouvelles enveloppes.

Dans la CdC Cestas-Canéjan, chaque commune finance seule ses routes, à l'exception de quelques voies de liaison et de trois pistes cyclables.

2 La question des enjeux fiscaux

« Quand une commune intègre une intercommunalité, elle perd des ressources fiscales, essentiellement l'impôt économique », a souligné Philippe Koeberlé, adjoint en charge des finances.

La Ville perd des ressources (2,4 millions d'euros) mais elle transfère aussi des charges que, par définition, elle ne paiera plus. CUB ou CdC ? Dans un cas comme dans l'autre, la différence entre les ressources perdues et les charges transférées sera reversée à la commune sous la forme d'une attribution de compensation. De fait, l'équilibre budgétaire est préservé.

Depuis 2000, la plupart des intercommunalités appliquent un régime de fiscalité unique. La CUB et la CdC sont dans ce cas. Autrement dit, seules les entreprises mettent la main à la poche. « Tordons le cou à cette idée reçue selon laquelle le choix d'une « interco » aurait une incidence sur la fiscalité des ménages. C'est faux. Celle-ci reste sous le contrôle communal. Si vos impôts locaux augmentent, ce sera donc de notre faute. Mais ce n'est pas prévu », a prévenu d'un sourire l'adjoint aux finances.

Pour les entreprises, c'est différent. L'impact financier d'une entrée dans la CUB pèserait davantage. Le taux de contribution foncière (CFE) serait de 34,91 % contre 26,02 % pour la CdC. Le versement transport, spécificité de la CUB, toucherait aussi les entreprises de plus de neuf salariés. Ce prélèvement lui rapporterait 700 000 euros. « L'augmentation reste limitée au regard de l'allégement résultant de la réforme de la taxe professionnelle », a nuancé Philippe Koeberlé.

Plusieurs élus de la CUB (Gérard Chausset, Françoise Cartron et Bernard Labiste) ont témoigné du respect accordé aux « petites villes » dans la gouvernance impulsée par Vincent Feltesse. Et Michel Vernejoul de renchérir en mettant en avant l'activation d'« outils égalitaires », la création de directions territoriales décentralisées et la puissance de

l'ingénierie communautaire. « Nous allons poursuivre cette phase de discussion. Viendra ensuite le temps de la décision. Le choix définitif interviendra en juin, lors du Conseil municipal, seule instance décisionnaire. » Même si le destin de Martignas semble d'ores et déjà scellé.

Vincent Feltesse · **CUB** · **Pessac**